



Compte Rendu du 15 janvier 2010

La Délégation CGT

Philippe JOULAIN - Éric PLAT - Jean REANT

Horaires de travail à l'ESAT ESSOR

Le directeur de l'ESAT nous explique le bien fondé des changements d'horaires du personnel et la suppression du quart d'heure journalier.

La CGT est défavorable à ce changement d'horaires car ce moment était utilisé pour de nombreuses actions (observation sur les travailleurs, préparation de la journée, échange entre collègues,...).

Nous restons opposé à toute rigidité allant à l'encontre d'un travail de qualité dans la prise en charge des travailleurs.

Toutefois, le dossier semblait bouclé et le CHSCT est mis devant le fait accompli ! Ce sujet était soumis pour information et non pour AVIS du CHSCT, donc sans VOTE !

Nous demandons une consultation obligatoire du CHSCT avec un VOTE avant chaque projet de modification d'horaires au CH Laborit.

La CGT a aussi fait part des conclusions d'une visite récente à l'ESAT. Nous avons constaté des températures glaciales et des couloirs encombrés de palettes, de cartons.. Cela entraîne des difficultés d'évacuations et majore les risques d'incendie.

Fonctionnement du bureau de gestion des Hospitalisés

La CGT avait demandé à la direction de nous présenter un bilan de cette nouvelle organisation. La direction indique que les premiers résultats ne sont pas probants. Les ambulanciers préfèrent déposer directement les patients dans les services.

Il semblerait qu'il n'y ait pas eu besoin d'avoir recours à d'autres personnels que les « 3 désignés volontaires » pour couvrir les nouvelles plages horaires.

Tout ceci est à confirmer, nous attendons le bilan écrit qui devrait nous parvenir bientôt.

CHSCT : Infos express

- Rapport annuel et programme de prévention 2010: Nous demandons (une nouvelle fois) la communication de ces documents obligatoires qui ne sont jamais fournis par la direction à Laborit. Nous avons, semble-t-il, été entendu et nous devrions les recevoir bientôt...

- Procès Verbaux des CHSCT: Nous demandons au Président et à la secrétaire du CHSCT que les PV soient rédigés conformément aux propos tenus en séance. En effet, certaines de nos interventions n'y figurent pas et on nous refuse le droit de les retranscrire lorsque nous le signalons. Aucune réponse en séance...

Local CGT poste 5796
Mail : contact@cgtlaborit.fr

Prochain CHSCT : 26 Mars 2010
Prochaine visite CMP Pré Médard

Syndicat C.G.T. du Centre Hospitalier Henri LABORIT
Poste 5796. Email : contact@cgtlaborit.fr Site internet : www.cgtlaborit.fr
Imprimé sur papier recyclé

Compte Rendu du 15 janvier 2010

La Délégation CGT

Philippe JOULAIN - Éric PLAT - Jean REANT

Préambule

La CGT est (encore) intervenue pour signifier à la direction que nous n'avions pas reçu l'ordre du jour et les documents dans les délais réglementaires (au moins 15 jours avant la réunion). C'est maintenant une habitude de la direction dans toutes les instances...

Choix du Cabinet d'expert : La CGT prend ses responsabilités et débloque la situation !

Après plus d'un an de blocage sur le recours à l'expertise demandée par la CGT suite à l'augmentation de 78% des actes de violence subis par les agents du CH Laborit en 2008, la délégation CGT a décidé de débloquer la situation pour le bien des agents.

En effet, après avoir donné son accord sur le cabinet proposé par la CGT, la délégation FO avait décidé, sans nous prévenir, de choisir un cabinet d'expertise différent du notre.

Cette position bloquait l'expertise depuis décembre 2008 ! Malgré de nombreuses propositions de notre part pour sortir de cette impasse, FO restait campé sur ses positions au dépit des agents de Laborit.

Cette position démontrait, un fois de plus, qu'une intersyndicale, était impossible au CH Laborit (La délégation FO l'a même dit en séance...), même pour défendre la sécurité et la qualité des conditions de travail des agents de Laborit.

Nous déplorons cette position radicale de FO. De nombreux agents demandent aux syndicats de travailler en intersyndicale pour la défense des agents, la CGT a essayé à plusieurs reprises de le faire (attribution de la prime 1ère catégorie), mais d'autres syndicats ne le souhaitent pas !

Nous laissons les agents de Laborit tirer eux même les conclusions de cette position.

La CGT débloque la situation pour le bien des agents !

Notre délégation a donc pris ses responsabilités en séance en votant POUR le cabinet proposé par FO. L'expertise pourra donc enfin avoir lieu !

Nous avons rappelé que les conditions de travail des agents était notre priorité et que nous souhaitons dépasser ces querelles de clochers stériles et sans fondement pour le bien des agents !

La délégation FO n'a fait aucun commentaire.

La CGT souhaite vivement que cette expertise puisse trouver des solutions pour améliorer nos conditions de travail en réduisant fortement les actes de violence subis par les agents à l'avenir. Nous espérons ne pas être déçu...

Retrouvez tous nos comptes-rendus CHSCT sur notre site Internet : www.cgtlaborit.fr

Vous pouvez nous contacter au 5796 pour nous informer de tous les sujets concernant l'hygiène, la sécurité ou une difficulté dans vos conditions de travail. N'hésitez pas !



Compte Rendu du 15 janvier 2010

Modification planning de Minkowski 1 : - 540 € par an et perte de 2 RC !

Le CHSCT devait se prononcer au sujet du projet de modification du planning de l'équipe infirmière de l'unité 1 du pôle 1. Ce planning instaurait un effectif minimum le week-end, moins de dimanches travaillés et un repos coupé.

La CGT a rappelé que ce projet de modification de planning était une mauvaise réponse à un manque d'effectif dans toutes les unités !

Quel que soit le planning en place, les services de soins ont besoin de renfort en personnel. Le projet de planning de Minkowski 1 ne sera pas viable avec un effectif infirmier constant ! La moindre absence d'un(e) infirmier(e) remettra en cause ce planning !

La CGT avait consulté les autres agents du pôle 1 par une enquête et les résultats montraient qu'une grande majorité refusait ce planning.

De plus, la CGT a calculé que ce planning, s'il était mis en place, aurait plusieurs conséquences pour les agents, contrairement à ce qui est écrit dans le texte de présentation :

- financières puisque le nombre de week-end théorique travaillé passerait de 26 à 14, soit 540 € de primes de dimanche en moins
- sur le nombre de RC passerait de 4 à 2, soit 2 RC en moins
- sur la sécurité puisque l'effectif serait au minimum tous les week-end

La CGT refuse que les plannings soient modifiés unité par unité au fil des années pour des raisons de manque de personnel. Nous demandons avant tout des embauches supplémentaires avant de modifier les plannings. S'il s'avérait que le 4X2 actuel n'était plus adapté, nous demandons que la direction informe et consulte l'ensemble des agents du CH Laborit.

Le médecin du travail a signifié son inquiétude quant à la fatigabilité du personnel avec ce nouveau planning : repos irréguliers et 3 horaires distincts (matin, soir, intermédiaire) qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur le rythme physiologique des agents.

La CGT a voté CONTRE cette modification de planning (le CTE avait voté majoritairement CONTRE). La Direction nous dit qu'elle va réfléchir pour savoir si elle le met en place...



Mutualisation du personnel infirmier SMPR-UCSA à la prison de Vivonne

Depuis plus de 3 mois la mutualisation du personnel infirmier SMPR et UCSA est en place mais cela n'est pas sans conséquences (mise en danger des patients et du personnel infirmier, dysfonctionnement total dans la prise en charge des patients du SMPR).

La CGT l'avait dénoncé avant même sa mise en place et tout le monde aujourd'hui le constate.

Alors qu'une réunion bilan est prévue à la fin de ce mois, il est urgent de sortir de cette impasse. L'équipe infirmière, le cadre supérieur de santé et le médecin chef ont des propositions cohérentes pour mener un travail de qualité en fonction des compétences de chacun (UCSA et SMPR).

Nous souhaitons qu'elles soient entendues et que, très rapidement, une autre organisation se décide pour les week-end.



CGT LABORIT

Compte Rendu du 15 janvier 2010

Bilan des effectifs au CH Laborit

La CGT dénonce les difficultés et le manque de personnel infirmier au CH Laborit. Ce problème est maintenant récurrent dans de nombreux services et la direction ne semble même plus s'en étonner...

Ce manque de personnel a des conséquences importantes sur les conditions de travail des agents (La CGT recommande l'utilisation des fiches d'alerte pour les agents et nous en avons à votre disposition au local CGT).

La direction reconnaît un manque de 7 postes infirmiers et dit ne plus arriver à recruter... Nous regrettons de n'avoir aucune information sur le nombre de demandes de candidatures et sur les critères de recrutement en vigueur au CH Laborit...

Pour la première fois, en décembre 2009, la direction a eu recours à l'intérim ! Résultat : une IDE de 65ans, n'ayant jamais exercé en psychiatrie, a été recrutée au pavillon Tony Lainé pendant 4 après-midi !

La CGT demande des recrutements pour tous les postes vacants, y compris pour les remplacements des congés maternités.

La CGT demande un appel à candidature national qui doit être lancé pour élargir les possibilités de recrutement.

En ce qui concerne les secrétaires médicales et les adjoints administratifs, la direction réfute toute idée de glissement de tâches et de remplacement des unes (secrétaires médicales) par les autres (adjoints administratifs).

Même discours concernant les aides soignants et les ASH...

Effectifs de nuit au CH Laborit

La CGT redemande qu'il y ait un infirmier par unité et l'arrêt du ménage de nuit qui provoque l'isolement des personnels. La Direction dit entendre notre demande

Nous avons interpellé la direction sur la création de 2 postes de nuit à Minkowski 3. En effet, les collègues de jour seront sollicités pour les remplacer durant leurs congés, et cela équivaldra à un 0,5 ETP d'infirmier en moins de jour. Nous demandons à la direction d'anticiper cette difficulté. Aucune réponse...

Bilan des actes de violence 2009

Il reste élevé pour 2009 (79 agents agressés). Nul doute que le manque d'effectif dans les services est un facteur aggravant.

L'expertise du CHSCT permettra (peut-être) d'apporter des éléments de réponses à ce problème...



CHSCT